

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023

COURSE SUR PRAIRIE

15 MAI 2023



Moto-Club : **ASMV**
 E-mail : **asmviry@gmail.com**
 Téléphone : **06 14 74 57 74**
 Organisateur technique : **Stéphane VESIN**

N° d'épreuve FFM : **290**
 Date : **09 et 10 septembre 2023**
 Lieu : **74580 VIRY**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____	DUBOIS-PAGANON Eric	Licence : 009122
Président du Jury ou Arbitre* _____	VERNEX Marie-claude	Licence : 023818
Membre du Jury _____		Licence :
Membre du Jury _____		Licence :
Commissaire technique responsable -	GIROUD Carole	Licence : 196135
Responsable du chronométrage _____		Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	ÂGE MINI	ÂGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Solo Open	7 ans	/	65cm3 à 85 cm3	
Vieilles Motos	15ans	/	125cm3 à 500cm3	
Motos Open	13 ans	/	125cm3 à 500cm3	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr JULIEN Olivier**

Nombre de secouristes **4**

Hôpital le plus proche **Saint Julien en Genevois**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **10min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **VIRY**

Adresse **Route de la Gare 74580 VIRY**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **900m**

Largeur minimum de la piste **4m**

Largeur de la grille **12m**

Longueur de la ligne droite de départ **120m**

Nombre d'OCP* **15**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **14**

En manche : **14**

CAPACITÉ DUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : **03.05.2023**

[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE :

22 MAI 2023

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE-DE-GEON
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE : **26/05/2023**

NUMÉRO : **23/0541**



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

Moto-Club : ASMV

Date : 09 septembre 2023

Lieu : VIRY



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
8H30	10H	Contrôles administratifs	Toute Catégorie	1H30
10H	12H	Contrôles techniques	Toute Catégorie	2H00
12H	13H	Repas	Toute Catégorie	1H00
13H	13H15	Briefing pilotes	Toute Catégorie	0H15
13H30	13H45	Essais Libres	Catégorie 65-85cc	0H15
13H50	14H05	Essais Libres	Catégorie Vieilles Motos	0H15
14H10	14H25	Essais Libres	Open Catégorie A	0H15
14H30	14H45	Essais Libres	Open Catégorie B	0H15
14H45	15H	Pause	Toute Catégorie	0H15
15H	15H10	Manche 1	Catégorie 65-85cc	0H10
15H15	15H30	Manche 1	Catégorie Vieilles Motos	0H15
15H35	15H50	Manche 1	Open Catégorie A	0H15
15H55	16H10	Manche 1	Open Catégorie B	0H15
16H15	16H25	Manche 2	Catégorie 65-85cc	0H10
16H35	16H50	Manche 2	Catégorie Vieilles Motos	0H15
16H55	17H10	Manche 2	Open Catégorie A	0H15
17H15	17H30	Manche 2	Open Catégorie B	0H15
17H30	17H40	Pause	Toute Catégorie	0H10
17H45	17H55	Finale	Catégorie 65-85cc	0H10
18H	18H15	Finale	Catégorie Vieilles Motos	0H15
18H20	18H35	Finale	Open Catégorie A	0H15
18H40	18H55	Finale	Open Catégorie B	0H15

Moto-Club : **ASMV**

Date : **10 septembre**

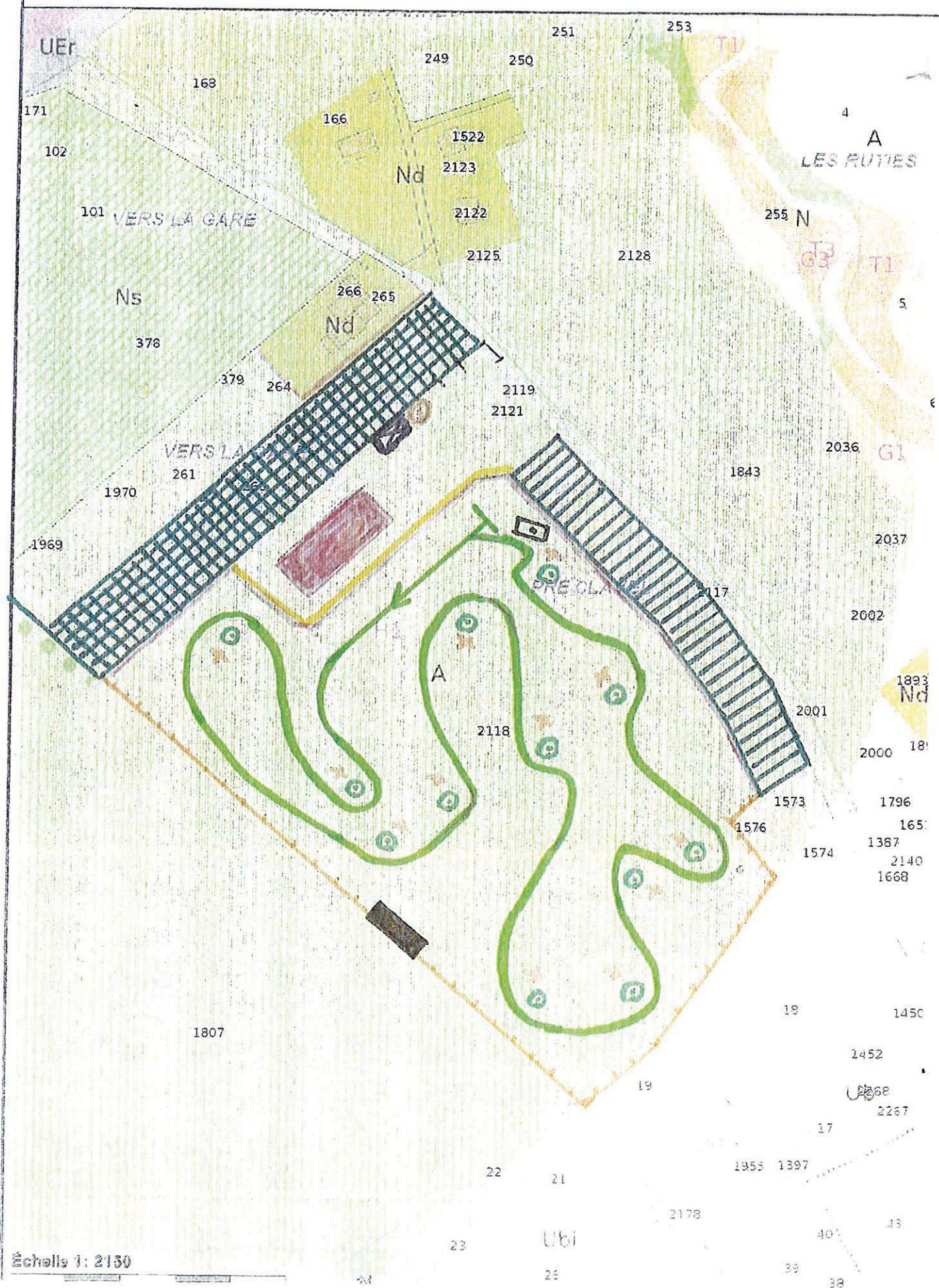
Lieu : **VIRY**

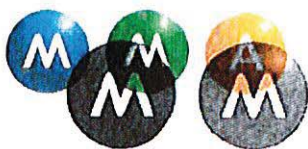
HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
6H30	7H	Contrôles administratifs	Toute Catégorie	0H30
7H	8H	Contrôles techniques	Toute Catégorie	1H00
8H	8H15	Briefing pilotes	Toute Catégorie	0H15
8H20	8H35	Essais Libres	Open Catégorie A	0H15
8H40	8H55	Essais Libres	Open Catégorie B	0H15
9H	9H15	Essais Libres	Catégorie Vieilles Motos	0H15
9H20	9H30	Essais Libres	Catégorie 65-85cc	0H10
9H30	9H45	Pause	Toute Catégorie	0H15
9H50	10H05	Manche 1	Open Catégorie A	0H15
10H10	10H25	Manche 1	Open Catégorie B	0H15
10H30	10H45	Manche 1	Catégorie Vieilles Motos	0H15
10H50	11H00	Manche 1	Catégorie 65-85cc	0H10
11H00	11H15	Pause	Toute Catégorie	0H15
11H20	11H35	Manche 2	Open Catégorie A	0H15
11H40	11H55	Manche 2	Open Catégorie B	0H15
12H00	13H00	Repas	Toute Catégorie	1H00
13H00	13H15	Manche 2	Catégorie Vieilles Motos	0H15
13H20	13H30	Manche 2	Catégorie 65-85cc	0H10
13H35	13H50	Repêchages	Open A et B	0H15
13H55	14H10	Repêchages	Catégorie Vieilles Motos	0H15
14H20	14H30	Finale	Catégorie 65-85cc	0H10
14H30	15H00	Pause	Toute Catégorie	0H30
15H00	15H20	Finale	Open A et B	0H20
15H30	15H50	Finale	Catégorie Vieilles Motos	0H20
15H50	16H30	Pause	Toute Catégorie	0H40
16H30	16H50	Super Finale	Open A et B	0H20
17H15		Remise des Prix		

Plan d'accès Course sur Prairie ASMV 2023



CC du Genevois - Viry





ATTESTATION D'ASSURANCE ORGANISATION DE MANIFESTATION

Valable pour la période du 09.09.2023 à 8 h 00 au 10.09.2023 à 20 h 00

Assuré : Association des Sports Mécaniques de VIRY

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que l'organisateur désigné ci-dessus, est assuré pour la manifestation : COURSES SUR PRAIRIES DE VIRY

se déroulant du 09.09.2023 au 10.09.2023 suivant les conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile n° 148 607 960 pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement.

Sont garantis :

- les risques prévus à l'article R 331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 euros pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 euros pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile ;

Les garanties du présent contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport et est délivrée pour servir ce que de droit dans l'attente de la police définitive.

Fait à ST JULIEN EN GENEVOIS, le 28.08.2023

M. RISTO EMANUEL

Agent Général exclusif MMA

15 A, avenue de Genève - BP 50103

L'assureur, par délégation, l'Agent Général ST JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél. : 04 50 49 02 31 - Fax : 04 50 49 33 04

N° ORIAS : 11064156 - www.orias.fr



MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes. RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros. RCS Le Mans 440 048 882

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

